

SERVICE EDUCATION
JLS/MJH

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

DELIBERATION

OBJET : Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école spécialisée du Centre de Kerpape – année 2009

Rapporteur : Danielle BIGOIN

Compte tenu de l'importance du centre de rééducation fonctionnelle de Kerpape pour la vie économique de la commune, il est proposé au conseil municipal de reconduire la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle et élémentaire spécialisée du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Kerpape sur la base de l'effectif scolarisé de cette école, le montant proposé pour l'année 2009 est de :

◆ **9 674,46 €** (pour 74 élèves).

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** le maire à reconduire ainsi cette participation communale.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjointe déléguée à l'éducation

Danielle BIGOIN